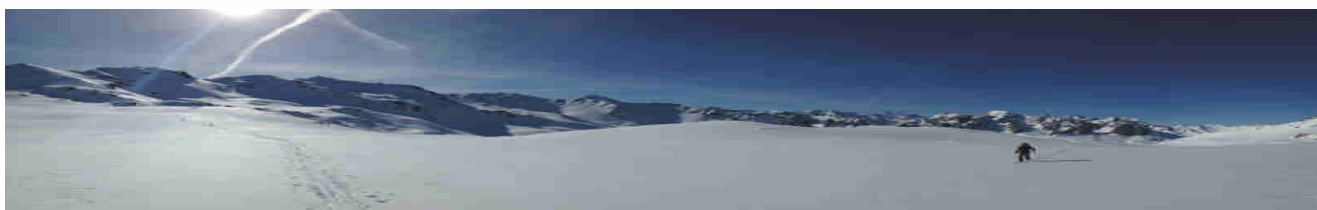


Rapprochement des stations de ski et du ski de randonnée

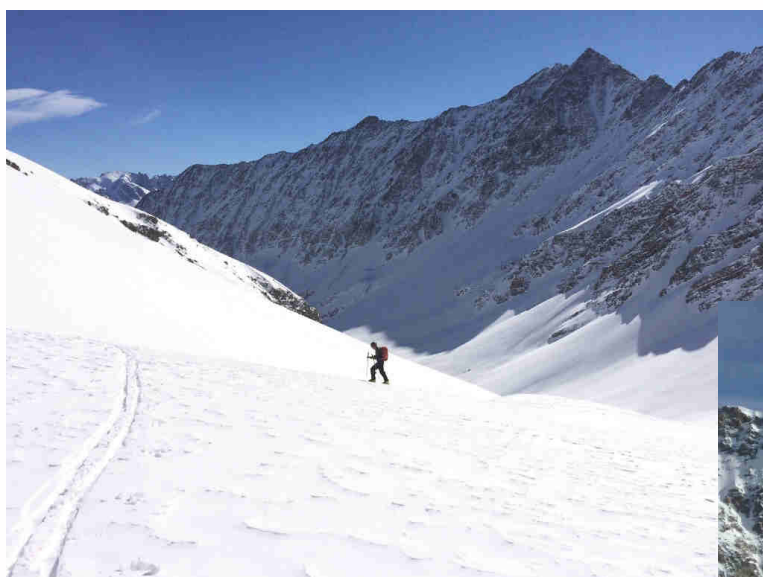
Romain Le Pemp



#2 active tourism - Rapprochement des stations de ski et du ski de randonnée



Le ski de randonnée en version originale



Liberté
Nature
Grands espaces
Technicité
Sportif

Autonomie
Engagement, risques
Loin des stations
Pas de remontées mécaniques



Le ski de randonnée, l'ennemi des stations ??

- Conflits d'usages
- Pratiques différentes
- Nuisances
- Accident, sécurité
- Damage, treuil



DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE
MAIRIE DE LES GETS

2016/22-12/N°191

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : arrêté sur les pistes de ski alpin à compter du 01/02/2017
demande établie des Gets

Le Maire de la commune de Les Gets,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 (9°), L.2212-4, L.2212-5, L.2213-4, L.2215-1 et L.2312-2 (7°),
 VU les articles L.121-3 et L.223-1 du code pénal,
 VU l'article 786 du Code de Procédure Pénale,
 VU le Code de l'Environnement et, notamment le titre II du livre II, les articles L.362-1 à L.362-8 et les textes pris pour l'application de ces dispositions, relatifs à la circulation motorisée,
 VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, relative au développement de la montagne et sa protection,
 VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,
 VU la Loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile en date du 13/08/2004
 VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité notamment l'article 54,
 VU la délibération du 12/12/2007 concernant la convention d'affermage confiant l'exploitation des remontées mécaniques communales et du domaine skiable à la Sopris,
 VU la délibération du 17/12/2009 approuvant la DSI avec la SAS Tckpence des Gets pour l'exploitation du domaine skiable de la Tactile,
 CONSIDÉRANT la concertation permanente instituée entre les maires des communes de Veninaz, Morzine, et la Côte d'Arroz, concernés par le domaine skiable des Gets,
 VU l'avis de la Commission Municipale de sécurité du domaine skiable,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L.1 - Est considéré comme piste de ski tout parcours de neige balisé et aménagé dans les conditions définies à l'article 9 du présent arrêté et réservé à l'usage exclusif de la pratique du ski alpin et autres disciplines sportives pratiquées sur le domaine skiable ayant pour objet de glisser sur la neige à l'aide essentiellement d'équipements adaptés. Ces disciplines sportives sont dites au ski et considérées comme telles à ce jour, sont :

- => SKI ALPIN
- => MONSKI
- => SNOWBOARD - LAME A NEIGE
- => SNOWBOARD - FLANCHE A NEIGE EN QUATREFOIS OU SURF DES NEIGES
- => SKI NAIN - MICROSKI ETRECYT (PIED EN LIGNE)
- => SURF

- Déficit d'enneigement
- Accès payant
- Responsabilités
- Arrêté municipal

Depuis 5 ans, le changement se fait sentir.. dans le ski de randonnée

Evolutions :

- du matériel
- de la pratique
- des pratiquants
- de la demande



Des nouveaux pratiquants, d'horizons différents :

- ski de pistes
- trail
- urbain
- montagnard
- un besoin de sécurité et de proximité avec les stations

Depuis 5 ans, le changement se fait sentir.. dans les stations de ski

- Le tout ski n'est plus possible
- Besoin de diversification des stations
- Répondre aux nouvelles demandes
- Proposer de nouvelles expériences
- Vendre de nouvelles offres
- Besoin d'encadrer la demande
- Prendre en compte le cadre législatif



Maintenant, apparition d'itinéraires dédiés...



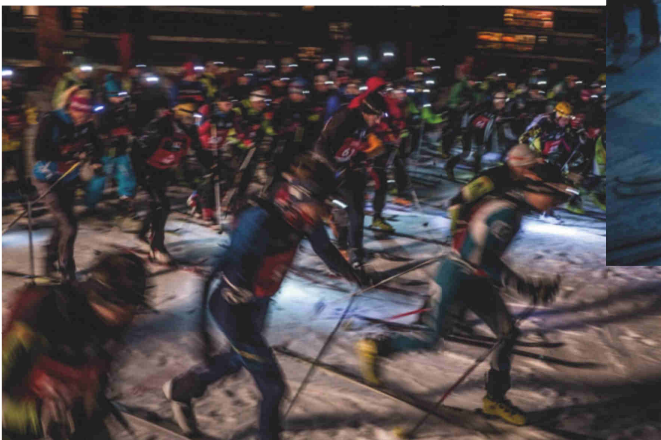
.. de balisages dédiés...



.. d'informations dédiées...



.. d'évènements dédiés...



#2 active tourism - Rapprochement des stations de ski et du ski de randonnée



.. d'une segmentation plus précise des pratiques...

Segmentation des pratiques de ski de randonnée :

- loisirs
- compétition
- free-rando
- alpinisme
- itinérance
- cardio / fitness

==> dont une partie peut se pratiquer dans les domaines skiables

.. de nouvelles sources de revenu...

Forfait remontées mécaniques ski de randonnée

Location de matériels dédiés

Encadrement, apprentissage

Nouveaux produits commercialisés

Retombées indirectes sur la station

....

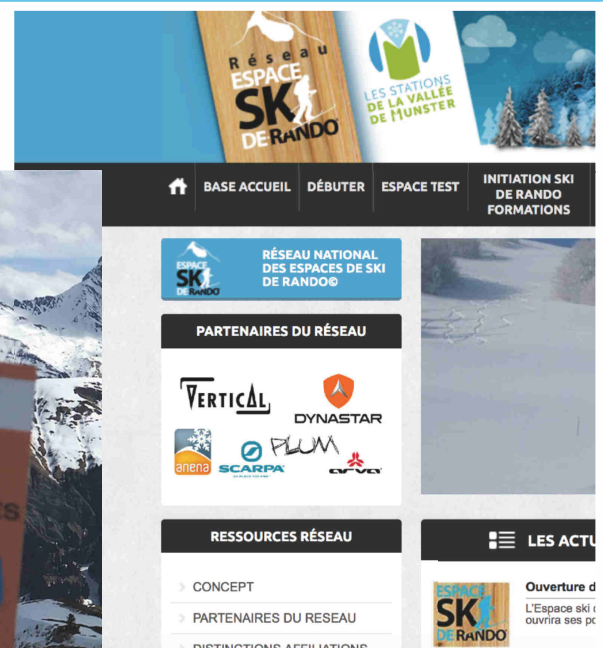
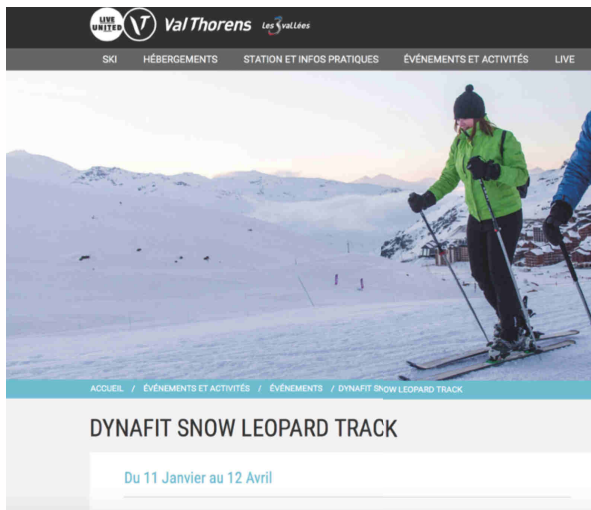


#2 active tourism - Rapprochement des stations de ski et du ski de randonnée



.. de nouveaux partenaires...

Un travail avec les marques



En résumé

- une évolution rapide du ski de randonnée
- une adaptation en cours des parties prenantes (stations, équipementiers, guides, loueurs ...)
- le domaine skiable comme facteur de sécurisation et déclencheur de la pratique
- une adaptation des comportements nécessaire
- une offre adaptée par territoire à penser
- une organisation dédiée à mettre en place

Merci

romain@idee-o.com